

Suite à la démission du maire Michel BOUYNET, pour convenances personnelles et de santé, l'intérim est assuré par Jean-Louis TEULET (1<sup>er</sup> adjoint) donc maire par délégation jusqu'aux élections complémentaires qui se dérouleront le 12 mars 2023 pour le 1<sup>er</sup> tour et le 19 mars 2023 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Le fonctionnement de la mairie reste inchangé.

Pour tous rendez-vous avec Monsieur TEULET, celui-ci est disponible tous les lundis matin en mairie ou sur rendez-vous les autres jours.